



VILLE DE  
**BEAURAING**  
Au cœur de nos campagnes

**Procès-verbal de la réunion d'information  
préalable organisée le 18 juin 2024 à 19 h à  
Beauraing (Ferme des 3 Moulins)**

Demandeur : SA ELIA Asset

Objet : Demande de permis d'urbanisme pour le renforcement de la liaison aérienne 380 KV Lonny-Achêne-Gramme (UM231). La demande ne porte que sur le tronçon situé sur le territoire belge.

Article D.29.5 du Livre I du Code de l'Environnement – projet relevant de la catégorie B -soumis à Etude d'Incidence sur l'Environnement

La présidence de la réunion est assurée par Madame Mélanie HAVENNE, Echevine de l'Urbanisme de la Ville de Beauraing.

Le secrétariat de la réunion est assuré par Madame Véronique JASPART, employée d'administration au service urbanisme de la Ville de Beauraing.

Sont présents pour exposer le projet :

- Le demandeur : la SA ELIA Asset (Marion LATIERS, Dominique GATHOYE, Charlotte QUEVEDO, Filip DUVARRY)
- Le bureau d'étude des incidences sur l'Environnement : CSD Ingénieurs Conseils représenté par Kévin FONTAINE

Les autres personnes assistant à la réunion sont listées sur la feuille des présences reprise en annexe 1 du présent procès-verbal.

L'annexe 2 est le support POWERPOINT présenté durant la réunion.

La réunion démarre à 19h15

**INTRODUCTION :**

Madame QUEVEDO, responsable communication, présente le projet Lonny-Achêne-Gramme et rappelle que celui-ci est un projet de liaison déjà existante qu'ELIA projette de renforcer. C'est l'objet de cette réunion préalable.

Elle rappelle les emplacements des issues de secours et le fait que la session est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal de la RIP qui est le point de départ de la procédure administrative.

**AGENDA DE LA SOIREE :**

- Qui est ELIA
- Contexte réunion
- Procédure légale du projet
- Projet et contexte dans lequel il s'inscrit
- Situation avant et après projet
- Planning de procédure et de travaux

- Rôle du bureau indépendant CSD dans le projet
- Canaux de communication (pour poser vos questions durant toute la durée du projet)
- Séance de questions-réponses

Pour une question d'organisation, on va tenter de respecter le planning de 40 minutes de présentation et 40 minutes de questions-réponses à la suite de l'exposé.

ELIA est un intermédiaire, un maillon entre la production (toutes sortes d'énergies) et les gestionnaires des réseaux de distribution (ORES ou RESA). Ces GRD apportent l'électricité aux clients finaux (particuliers, entreprises, industriels, ...)

ELIA a trois missions principales : gérer les infrastructures, gérer l'équilibre électrique dans le réseau, faciliter le marché.

Madame QUEVEDO présente ensuite les autres intervenants comme demandé :

- Marion LATIERS est la responsable des permis et autorisations chez ELIA, personne relais avec les autorités et les diverses instances qui interviennent dans le projet.
- Dominique GATHOYE est en charge du portefeuille d'investissement d'ELIA dans la région
- Filip DUVARRY est responsable du projet et de l'exécution du chantier. Il a en charge tous les aspects techniques et opérationnels

### **CONTEXTE :**

Madame LATIERS explique le contexte de cette réunion, la RIP, qui est la première étape du permis d'urbanisme nécessaire pour réaliser les travaux.

Les travaux prévus seront à réaliser sur une liaison Lonny-Achêne-Gramme qui est une interconnexion avec la France. La ligne existe déjà depuis 1974.

Elle explique que l'objectif de la soirée est de poser toutes les questions nécessaires, de partager les remarques et suggestions qui peuvent être spécifiques de l'endroit où chacun habite.

Pour obtenir le permis d'urbanisme des travaux envisagés, une étude des incidences sur l'environnement (EIE) est nécessaire. Le bureau d'étude CSD qui réalisera cette étude vous en parlera juste après.

Il est important de noter que les retours de ce soir, seront intégrés/étudiés dans l'EIE. C'est pour cela que la réunion de ce soir est un élément primordial.

### **PROJET :**

Le projet consiste au renforcement de la liaison Lonny-Achêne-Gramme, liaison existante. On parle ici uniquement de la liaison située en Belgique. C'est RTE qui gère la partie française.

Il s'agit en fait de deux tronçons qui se rejoignent au poste d'Achêne (commune de Ciney) : le premier tronçon de +/- 36 km de Gramme (commune de Huy) à Achêne et le second de Lonny (France) à Achêne d'une longueur +/- similaire pour la partie située en Belgique. Ils se rejoignent au repiquage qui permet de rentrer dans le poste d'Achêne.

## PROCEDURE :

Madame LATIERS expose les grandes lignes de la procédure de permis d'urbanisme (slide 10 annexe 2) avec obligation d'une EIE que le bureau CSD réalisera. Elle rappelle l'importance des retours de ce soir pour la pertinence de cette étude.

L'autorité compétente est le Fonctionnaire délégué de Namur. La ligne s'implante physiquement sur les territoires de deux fonctionnaires délégués (Namur et Liège II) mais avec une plus grande proportion sur Namur d'où la compétence de son Fonctionnaire délégué.

Les communes concernées sont : Huy avec le poste de Gramme, Modave, Tinlot, Marchin, Ohey, Havelange, Hamois, Ciney (poste d'Achêne), Dinant (uniquement un surplomb pas de pylône), Houyet, Beauraing et Gedinne.

La commune de Beauraing a le plus long kilométrage de liaison raison pour laquelle la réunion se tient dans cette commune.

D'un point de vue légal, la procédure débute par la RIP avec une première opportunité de faire des retours aujourd'hui ou dans les quinze jours. Le courrier doit être envoyé d'une part à la commune de Beauraing et d'autre part au demandeur ELIA. Madame LATIERS rappelle que ces retours seront à prendre en compte dans l'EIE qui sera réalisée par CSD Ingénieurs.

L'Etude d'Incidence sur l'Environnement (EIE) fait partie intégrante du dossier de demande de permis. L'ensemble sera transmis à l'autorité compétente (Fonctionnaire délégué) en vue d'une décision. Une fois le dossier déposé, une complétude du dossier est transmise par l'autorité au demandeur. Il y a alors une nouvelle possibilité faire un retour en tant que citoyen, c'est l'enquête publique qui a une durée de 30 jours.

L'autorité compétente réalise une série de consultations auprès de diverses instances, dont les 12 communes concernées, et prend en compte les retours formulés pendant l'enquête publique. Ensuite, le Fonctionnaire délégué peut remettre sa décision sur la demande de permis.

## POURQUOI CE PROJET :

Monsieur Dominique GATHOYE contextualise la nécessité du projet. Nous sommes en pleine transition énergétique et dans l'objectif zéro carbone de l'union européenne pour 2050.

Les besoins en énergie évoluent notamment au niveau :

- Des voitures électriques qui vont être multipliées par huit entre 2022 et 2032 avec tout ce que cela implique en termes de branchements et de charges électriques.
- Des pompes à chaleur présentes dans toutes les nouvelles constructions (x2 d'ici 2032).

L'industrie est également en challenge énergétique en utilisant dans le futur de l'énergie électrique plutôt que fossile pour diminuer sa production de CO2. La consommation électrique de l'industrie va donc doubler d'ici 2030.

Il faut garder à l'esprit qu'il est impératif de garder un équilibre entre la production électrique et la consommation. On sait que la production va considérablement augmenter (minimum X2 pour le solaire photovoltaïque mais aussi pour l'éolien onshore et offshore) et que cette production est par définition inconstante et fluctuante. Comme ce n'était pas le cas auparavant, il y a 10 ou 15 ans, il va donc falloir adapter le réseau à ces nouvelles données.

Quand on regarde le réseau HT (Haute Tension) (slide 15 annexe 2), on voit qu'il y a des interconnexions avec différents pays (Hollande, Allemagne, Angleterre). Pour ce qui est de la connexion avec la France, nous en avons 3. La première a été renforcée en 2022 (Horta-Avelin), la seconde passe par Aubange et a été renforcée en 2022 également. La troisième est celle qui nous occupe aujourd'hui entre Gramme et Lonny.

Les travaux sur cette ligne ont été reconnus comme projet d'intérêt commun (PIC) au niveau européen en termes d'infrastructures essentielles pour atteindre les objectifs climatiques et permettre de décongestionner le réseau à l'horizon 2030 et atteindre l'objectif carbone vers 2050. Le projet est cofinancé au niveau des études par un mécanisme européen.

### **SITUATION ACTUELLE :**

La ligne est une interconnexion existante entre deux pays et inscrite au plan de secteur datant de 1974. Elle a une longueur de 72 kilomètres. C'est une liaison 380 KV à un seul terna c'est-à-dire à un seul réseau triphasé sur le pylône. La capacité de transport est de 1400 MVA, ce qui correspond à 1/5 du transit belge (8000 MVA) et pour donner un ordre d'idée un réacteur nucléaire correspond à 1000 ou 1200 MVA.

La ligne compte 73 pylônes et traverse ou surplombe 12 communes dans sa partie belge.

Au sujet des aspects purement techniques (voir slide 19 de l'annexe 12) nous avons sur la ligne deux conducteurs au niveau de chaque phase (trois phases en l'occurrence). Les deux câbles au sommet du pylône sont des câbles de garde qui ne servent pas au transport de l'énergie mais à la protection de la ligne contre la foudre (en transmettant l'impact directement à la terre). Ces câbles de garde peuvent aussi éventuellement servir au transfert de données (permet de faire communiquer les postes entre eux).

### **SITUATION FUTURE :**

Le renforcement de la ligne va se faire surtout par le remplacement des conducteurs actuels par des conducteurs dits HTLS (High Temperature, Low Sag ou haute performance). Par rapport aux conducteurs actuels, le noyau conducteur des HTLS n'est plus en acier mais en carbone, ce qui permet au conducteur de beaucoup mieux tenir en termes de déformation par rapport à l'échauffement. Le conducteur va alors pouvoir supporter un plus grand échauffement, une plus grande température qui sont des effets causés par le passage de plus de courant (1400 MVA vers 2600 MVA) pour une flèche de conducteur équivalente.

Suite aux travaux la situation restera telle qu'inscrite actuellement au plan de secteur, on reste dans l'axe de la ligne actuelle.

Pour toute la ligne, on va donc remplacer les 6 conducteurs et les 2 câbles de garde. On ne modifie donc pas le nombre de câbles. Un des deux câbles de garde sera doté de la fibre optique pour le transport de données.

La capacité maximale de transport sera portée à 2600 MVA de sorte de pouvoir gérer les pics de fluctuation de réseau quand ils se présentent.

Les silhouettes des pylônes restent inchangées (disposition en triangle), ces silhouettes sont typiques et propres à la ligne.

Sur l'ensemble de la ligne, 21 pylônes sont remplacés les autres seront renforcés (augmenter la raideur et le nombre de barres) afin de respecter les nouvelles normes techniques, entre autres la résistance au vent. Les nouveaux pylônes auront un profil plus grand (+10 m). (Voir le détail slide 22 annexe 2).

En pratique, on remplace le conducteur en le rebobinant sur un touron puis on retire depuis l'autre côté le nouveau conducteur à l'aide d'un cordage, technique éprouvée sur tous les chantiers.

Certains pylônes devront être renforcés au niveau de leurs fondations également.

Le poste d'Achène se verra ajouter un pylône, pour passer de 173 à 174 pylônes sur la ligne.

Sur l'ensemble, 16 pylônes seront remplacés en lieu et place et 4 sont très légèrement déplacés de sorte que l'on maintient « l'alignement de la ligne » donc le tracé actuel. Quand on parle de renforcement majeur (15 pylônes) on parle des fondations surtout, les renforcements mineurs concernent surtout les barres comme expliqué ci-avant.

## **PHASAGE DES TRAVAUX :**

Les travaux que vous visualisez actuellement sont juste des essais de sol, en cours depuis mai 2024. Ils sont nécessaires pour bien connaître les particularités du sol et du relief et sont réalisés en accord avec les propriétaires des parcelles.

La phase de travaux de chantier devrait s'étaler de début 2027 à fin 2030, c'est l'objectif. On commencerait de Gramme vers Achêne puis de Achêne vers la France. Il faut garder le poste d'Achêne sous tension (soit en l'alimentant depuis Gramme soit depuis la France).

## **DETAIL DANS CHAQUE COMMUNE (slides 25 à 38 annexe 2) :** par Madame LATIERS

- Huy avec le poste de Gramme : 1,4 km de liaison et 4 pylônes. Un pylône (P1N) démonté et reconstruit dans l'axe de la ligne car situé à l'intérieur d'un poste.
- Modave : 5,9 km et 14 pylônes pas continus (passage par Tinlot). P12 démonté et reconstruit en lieu et place
- Tinlot : 0,8 km et 2 pylônes. P15 démonté et reconstruit en lieu et place
- Marchin : 4,1 km et 10 pylônes. P23 et P30 démontés et reconstruits en lieu et place
- Ohey : 6 km et 14 pylônes. Pas de remplacement ni déplacement.
- Havelange : 4 km et 9 pylônes. P53 démonté et reconstruit en lieu et place
- Hamois : 7,2 km et 17 pylônes. P54 démonté et reconstruit en lieu et place. Les P67N et P68 N sont de nouveaux pylônes dans l'axe de la ligne (de part et d'autre de la N4 et Chaussée de Marche ce qui impose leur déplacement).
- Ciney (poste d'Achêne) : 10,7 km et 25 pylônes. P83 et P89 démontés et reconstruits en lieu et place. P88A est dédoublé aux abords du poste d'Achêne pour réceptionner un des deux circuits qui repique ensuite dans le poste d'Achêne et cela afin de ne pas devoir mettre le poste hors circuit.
- Dinant (uniquement un surplomb au niveau du camping Paradiso pas de pylône)
- Houyet : 9,9 km et 33 pylônes. P97, P106, P110 et P127 démontés et reconstruits en lieu et place
- Beauraing : 18,4 km et 36 pylônes. P145 et P163 démontés et reconstruits en lieu et place
- Gedinne : 3,9 km et 9 pylônes. P166 et P169 démontés et reconstruits en lieu et place. Le P173N, dernier pylône de la ligne belge nécessite un démontage et reconstruction dans l'axe de la ligne.

Le détail des cartes est imprimé pour plus de clarté et consultable en fin de réunion (consultation libre).

Pour la légende, les pylônes en bleu sont nouveaux et placés dans l'axe du tracé, les pylônes en orange sont démontés et remontés en lieu et place.

## **L'EIE – BUREAU CSD :**

Monsieur FONTAINE rappelle l'importance de l'EIE et le rôle que chaque personne présente peut jouer dans la réflexion globale du projet.

Il est également bon de rappeler que le porteur de projet est ELIA (le demandeur) et que l'autorité compétente qui va statuer sur la délivrance ou non du permis est le Fonctionnaire délégué.

Le bureau d'étude n'est ni l'un ni l'autre.

Le projet est de grande ampleur et justifie (cadre légal CoDT et Code de l'Environnement) qu'une EIE soit annexée à la demande de permis.

CSD débute le travail préparatoire sur l'EIE et n'a donc pas encore de résultats à exposer aujourd'hui. Mais l'objectif est de prendre en compte toutes vos remarques, interrogations afin de les intégrer dans l'étude à mener.

L'EIE est comme déjà expliqué un outil mais à plusieurs niveaux :

- Un outil pour le demandeur afin de challenger sa proposition. On vérifie si le projet est opportun en matière d'impact sur l'environnement. Il y a donc une possibilité de faire évoluer cette proposition.
- Un outil d'aide à la décision pour les autorités. Le bureau a donc pour mission de les éclairer au maximum sur les impacts environnementaux.
- Un outil d'information pour les riverains, les citoyens.

L'EIE (document entre 300 et 500 pages) sera rendue publique au moment de l'enquête publique et elle sera consultable. Il y aura également un résumé non technique plus aisé à comprendre dans le cadre de ce projet.

Le bureau d'étude choisi doit être agréé par la région wallonne. Cet agrément permet de garantir l'indépendance, la compétence et l'expérience.

CSD est initialement basé en Suisse mais implanté en RW depuis plus de 25 ans, avec quelques centaines d'évaluations (EIE) à son actif.

Monsieur FONTAINE insiste sur le rôle à jouer du public présent ce soir. Vos questions, remarques peuvent déboucher sur des contenus initialement non prévus dans l'EIE. La participation du public permet donc de compléter le contenu standard de l'EIE. Le bureau n'a pas la prétention de connaître le territoire, l'environnement mieux que les citoyens qui le vivent au quotidien. Le public peut également présenter des alternatives « raisonnablement » envisageables par le demandeur dans le cadre du projet, le bureau aura l'obligation de les étudier dans l'EIE.

Les retours sont prévus aujourd'hui via les questions-réponses consignées dans le PV mais également possibles par courrier dans les 15 jours (donc jusqu'au 03/07) par écrit à l'administration communale de Beauraing.

A noter que l'adresse exacte est Place de Seurre 3-5 à 5570 BEAURAING.

Donc n'hésitez pas à alimenter le projet que ce soit ce soir ou par après via un schéma, des photos, des plans, des remarques, ... Tout sera pris en compte parce que c'est la loi mais aussi parce que cela enrichit toujours l'Etude.

L'EIE c'est quoi :

- Détail du projet, explications
- Photographie de la situation environnementale existante avant le projet (par des visites de terrain, de la bibliographie, des reportages, des mesures, ....)
- Projet mis en place, phase de réalisation (le chantier) : on évalue pour chacune des thématiques les impacts du chantier (donc on peut par exemple parler de mobilité pour les accès aux différents pylônes, de biodiversité...)
- Projet en phase d'exploitation avec l'impact pour chacune des thématiques (biodiversité, champs magnétiques, impact paysager, ...)

Donc l'idée est de s'arrêter sur tous les éléments qui forment le cadre de vie et de répondre aux interrogations à ce sujet.

Bien entendu la situation attendue, projetée (en phase d'exploitation) se fait via des projections, des modèles, des expériences d'autres projets.

De même les alternatives proposées devront être étudiées également sur l'ensemble de ces thématiques.

En fin d'EIE le bureau va formuler des recommandations au porteur du projet afin d'éviter, réduire les désagréments causés par le projet.

Il est essentiel de noter qu'ELIA (ici porteur de projet) a l'obligation d'en tenir compte, ce qui n'est pas la même chose qu'une obligation de les respecter. Donc si ELIA ne suit pas ces recommandations dans l'exécution du projet, il devra le justifier pour que l'autorité puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause.

Au travers de ces recommandations, on va passer du projet présenté aujourd'hui à un projet qui sera amendé pour limiter son impact sur l'environnement au sens large.

Le public aura une seconde possibilité (après ce soir et jusqu'au 03/07) de s'exprimer sur le projet pendant les 30 jours d'enquête publique une fois le projet déposé et considéré comme complet.

A noter que dans le cadre de l'instruction du permis, différentes instances sont consultées pour avis.

Avec une EIE, le pôle environnement est obligatoirement consulté afin de remettre un avis sur l'opportunité environnementale du projet mais également sur la qualité de l'EIE (donc sur le travail du bureau qui la réalise afin de garantir son impartialité).

Les évaluations des bureaux d'études sont consultables sur Internet si vous souhaitez les regarder.

### **PLANNING PREVISIONNEL :**

Madame LATIERS reprend la parole pour détailler le planning (slide 41 annexe 2).

Après la RIP de ce soir va débiter l'EIE. Un dossier permis sera ensuite constitué et introduit (on se projette à juin 2025). Alors l'enquête publique se tiendra dans la foulée (durée de 30 jours dans les 60 jours après l'introduction de la demande complète). L'autorité compétente va alors prendre une décision sur le permis, cela prend environ 6 mois de délais, on se projette donc au quatrième trimestre 2025.

Ensuite seulement pourront venir les travaux prévus entre début 2027 et fin 2030 soit une période de 4 ans.

### **RAPPEL COMMUNICATION**

Madame QUEVEDO termine par un rappel sur les moyens de communication à disposition.

Une brochure détaillant le projet est à disposition

Des courriers seront distribués aux riverains en fonction de l'avancée du chantier (impact mobilité entre autres).

Page web sur le projet sur le site ELIA, possibilité de s'inscrire à la news letter du projet. Carte interactive du projet

Moments d'échanges : RIP, ligne téléphonique 0800 18 002, riverains@elia.be

Courrier à envoyer à la commune de Beauraing, Place de Seurre 3-5 à 5570 BEAURAING

### **QUESTIONS-REPONSES :**

Q : Madame Catherine de FRESCHVILLE de Bourseigne-Neuve qui vient ici avec sa casquette NATAGORA. Je découvre que 2 pylônes de la commune de Gedinne vont être remplacés derrière Bourseigne-Neuve. Sauf erreur de ma part sur un des pylônes niche un couple de grands corbeaux. Ce sont des oiseaux précieux qui font leur retour en Wallonie. Serait-il possible de vérifier l'agenda des travaux pour qu'ils ne soient pas réalisés pendant la période de nidification ? A vérifier mais il s'agit du pylône 173 selon mon mari.

R : Monsieur FONTAINE amène un élément de réponse. Cette question n'est pas anodine, car en termes de biodiversité (habitats, flore, herpétofaune) une série d'inventaire est prévue. Sans entrer dans les détails, un relevé des nids sur les pylônes est également prévu. C'est une thématique anticipée au vu de l'expérience sur d'autres projets

Q : Madame Catherine de FRESCHVILLE insiste sur le moment du relevé car les corbeaux nichent assez tôt dans l'année.

R : Monsieur FONTAINE. On lance actuellement l'EIE mais sur la thématique de la biodiversité on doit tenir compte de la saisonnalité. Donc on a anticipé et les relevés ont commencé en début d'année afin d'avoir des informations sur une année entière pour l'ensemble de la ligne.

Souvent dans les projets sur des lignes HT (Haute Tension), les recommandations que les bureaux adressent concernent souvent les périodes d'intervention en fonction des enjeux identifiés (période de nidification, biodiversité,...). C'est un peu du cas par cas en fonction des interventions au sol ou sur pylône.

Q : Madame Gaelle BERTAUX interrompt Monsieur FONTAINE et demande, ce sont des recommandations mais que fait ELIA quand il y a des nids ?

R : Monsieur DUVARRY précise qu'il y a des obligations légales en fonction des espèces. Madame de FRESCHVILLE ajoute que le grand corbeau est protégé. Monsieur DUVARRY indique que les éléments collectés ce jour peuvent aussi permettre de séquencer les travaux en fonction. C'est une contrainte « biologique » légale, et elle sera prise en compte.

Monsieur FONTAINE ajoute que quand l'espèce est protégée ce n'est plus une recommandation mais une obligation. Dans ce cas de figure une dérogation sur la loi de conservation de la nature peut être demandée et est nécessaire pour que le permis soit exécutoire/exécutable. Il est également évident que dans ce genre de permis le Département Nature et Forêt (DNF) remet un avis qui peut être relativement contraignant.

Q : Madame Catherine de FRESCHVILLE. Nous sommes conservateurs d'une réserve qui passe sous la ligne haute tension. Régulièrement des oiseaux sont retrouvés morts d'avoir percuté la ligne HT (un gros bec casse noyau a été trouvé récemment). Je voulais savoir s'il était possible de profiter de ces travaux pour rendre plus visibles certains tronçons ? Avec les boules notamment ? Autre question, vos informations sont-elles uniquement issues de « observations.be » pour savoir quels tronçons comptent le plus d'oiseaux morts au pied de la ligne ?

R : Monsieur FONTAINE en termes de méthodologie sur la question de la biodiversité on consulte toutes les bases de données existantes (observations pour les données publiques, DEMNA – Département de l'Etude du milieu naturel et agricole pour le SPW), il y aussi des relevés de terrain, des suivis de mortalité en pied de ligne pour ELIA ou autre dans le paysage wallon, ....

Parfois en fonction des enjeux, il nous arrive de recommander des balisages pour l'avifaune qui peuvent prendre généralement la forme de spirales qui sont mises sur les conducteurs. Pour les non-initiés ce ne sont pas les grosses boules rouges ou blanches que vous voyez (usage pour l'aéronautique). Les spirales sont des structures beaucoup plus petites et répétitives de sorte que les oiseaux puissent éviter les conducteurs et donc les collisions.

Parce qu'il y a des plans d'eau, des réserves, dans des couloirs de migration.... On préconise alors de les installer sur certains tronçons.

Q : Madame Catherine de FRESCHVILLE. Peut-on vous transmettre nos informations car elles ne se retrouvent peut-être pas sur observations.be ou DEMNA car c'est une RNA et pas une RND.

R : Monsieur FONTAINE, n'hésitez pas à alimenter par des listings, des photos, tout ce que vous souhaitez pour que l'EIE ne rate rien.

Q : Madame Catherine de FRESCHVILLE. Par curiosité cette ligne amène l'électricité de Thiange ?

R : Monsieur GATHOYE, le ligne passant par Gramme se trouve sur les hauteurs de Huy donc près de Thiange. Mais le réseau électrique est maillé et c'est bien plus complexe que de dire que c'est l'électricité de la centrale nucléaire de Thiange. Même si la centrale injecte sur le réseau et que le réseau est connecté à la France. Donc pour répondre à votre question ce n'est pas parce qu'on enlève



(enlèverait) Thiange que la ligne est inutile. La ligne n'est pas une liaison directe de Thiange vers la France.

Q : Madame Christine DE PRET (du Bois d'Aische) présidente de la fabrique d'Eglise d'Achêne. Mes interrogations portent sur le dédoublement, la santé, les alternatives, et l'Enquête publique. Au niveau du dédoublement j'aurais aimé avoir une carte qui me montre où se situe le pylône de dédoublement ? Achêne est déjà dans une forêt de pylônes donc c'est vachement lourd d'en rajouter encore un pour tous ceux qui habitent autour. Elle souhaite un photomontage clair qui permettrait aux habitants de Achêne de se rendre compte de l'impact du projet pour pouvoir, s'ils le souhaitent, réagir. Je comprends la raison générale mais vous n'aimeriez vraiment pas avoir cela à côté de chez vous. Je voudrais que l'on prenne en compte le problème du paysage.

Je voudrais également que l'on considère le problème de santé que cela implique. Je suis un peu électro-sensible et on se trouve dans des zones où l'électro-sensibilité est marquante.

Je voudrais donc une carte précise, j'espère que vous pourrez m'en montrer une ce soir, et un photomontage.

J'espère que dans l'EIE, vous prenez bien en compte l'effet sur la santé ? Quel est l'impact de la puissance de ce réseau sur les riverains et pas uniquement à Achêne ?

Je me posais la question en matière d'alternative, pourquoi pas les lignes enterrées ? Est-ce une proposition crédible dans un projet pareil ou pas ? De même au regard des magnifiques paysages, ne pourrait-on pas enterrer partiellement les lignes ? Cette question peut-elle être étudiée ?

Pour l'Enquête publique quand je regarde le timing de votre projet avez-vous fait attention aux vacances d'été ? Il y a une période durant laquelle les enquêtes ne peuvent être tenues mais il serait dommage qu'elle se déroule pendant les 2 mois de vacances et qu'une partie de la population en vacances doive réfléchir à ces problèmes ?

R : Madame LATIERS précise que l'impact visuel du projet est intégré dans l'EIE. Madame DE PRET l'interrompt et souhaite voir où se situe précisément ce nouveau pylône ? Madame LATIERS explique qu'il est impossible d'afficher une carte détaillée pour les 70 km de la ligne. Toutefois des cartes plus détaillées sont disponibles et consultables en fin de réunion. De sorte que chacun puisse visualiser plus précisément dans le niveau de détail nécessaire.

L'alternative « ligne enterrée », partiellement enterrée est une possibilité qui peut être soulignée pour l'EIE toutefois, Madame LATIERS rappelle que ce sont des travaux sur une ligne qui est existante non enterrée et inscrite au plan de secteur.

Q : Madame Christine DE PRET c'est peut-être l'occasion d'améliorer les choses ?

R : Monsieur GATHOYE, il faut comprendre que techniquement un réseau totalement souterrain cela ne marcherait pas. La raison est simple cela crée des contraintes mécaniques ou électromécaniques qui font que le réseau bloquerait complètement ? Donc se dire que l'on va enterrer toutes les lignes n'a techniquement aucun sens. Ici on se focalise sur la ligne existante et on se demande soit va-t-on créer une ligne en parallèle ou soit utiliser les infrastructures existantes pour résoudre le problème qui est l'évolution des besoins.

Ici on utilise la liaison et on fait en sorte qu'elle ait plus de capacité, solution à tous points de vue relativement raisonnable.

Q : Madame BERTAUX à Liège le 380 il est en impétrant ? C'est surtout une histoire de coût ? Moi je travaille sur la centrale CCGT à Flémalle, la liaison 380 qui relie cette nouvelle centrale n'est qu'en impétrant. C'est vrai que cela coûte moins cher de faire un renforcement comme prévu ici sur une ligne.

R : Monsieur GATHOYE, je ne vais pas vous dire non. Il est évident que l'aspect financier est un élément de la réflexion. Maintenant on est dans un réseau en évolution avec un certain niveau d'urgence avec des priorités à mettre. C'est donc réfléchi en termes de réseau global.

Q : Madame BERTAUX, Madame (LATIERS), je trouve que vos plans ne sont pas ....., on ne voit pas très bien l'implantation des nouveaux pylônes. En termes de création de voirie, je travaille sur chantier donc je sais l'impact que ça a d'aller refaire de nouveaux pylônes, j'espère l'avoir sur votre site Internet ? Toutes ces informations techniques concernant les renforcements, la localisation et le détail technique ? Est-ce qu'ils seront sur votre site Internet ?

R : Monsieur GATHOYE rappelle que l'on est ici au stade de l'information sur le projet. Madame BERTAUX insiste, comment voulez-vous qu'on commente dans une lettre si l'on n'a pas les informations techniques ?

R : Monsieur GATHOYE on est ouvert à donner toutes les informations techniques. Ici on est dans un projet qui démarre, l'objectif est d'informer par rapport au projet. On va prendre toutes les informations, questions pour concevoir notre projet et introduire notre demande de permis. C'est un peu la frustration du jour. Madame BERTAUX dit qu'on a compris on nous l'a expliqué 3 fois. Elle demande si les informations plus précises vont être mises à disposition. Ce n'est quand même pas le premier projet que vous (ELIA) faites ?

R : Monsieur GATHOYE je ne sais pas exactement ce que vous souhaitez ? Madame BERTAUX dit, le détail technique de ce que vous allez faire. Comment vous allez placer les pylônes, l'emprise que cela va avoir sur l'environnement, ....des données techniques ?

Monsieur GATHOYE précise l'emplacement exact des pylônes oui. Madame BERTAUX ajoute des chemins d'accès vers ceux-ci c'est cela que j'aimerais avoir pour envoyer un courrier. Il faut un minimum de documentation. Monsieur GATHOYE répète que toutes les questions peuvent être envoyées. Madame BERTAUX ajoute c'est cela que j'aimerais avoir sur votre site. J'attends plus de données techniques que ce que vous présentez là.

R : Monsieur DUVARRY à ce stade on ne sait pas dire exactement. L'EIE va permettre de caractériser les accès et au stade de la seconde participation (Enquête publique) suite à l'introduction de permis là vous aurez accès à ce type d'information.

Q : Madame BERTAUX dans les 15 jours ?

R : Monsieur DUVARRY non cette information ne sera pas transmise dans 15 jours. Pour nous il y a 2 étapes. Aujourd'hui on fait murir le projet en fonction des retours. Madame BERTAUX sait mais précise que les délais sont quand même relativement courts pour pouvoir analyser.

Q : Madame DE PRET vous n'allez quand même pas me dire que vous ne savez pas où est le pylône que vous ajoutez à Achêne ? Monsieur DUVARRY répond que celui-là il va lui montrer. Madame BERTAUX et pour les autres, il y en a 12 ?

R : Monsieur DUVARRY ajoute que les pylônes concernés par du renforcement sont identifiés et la catégorie de renforcement l'est aussi. Les 4 pylônes déplacés, on peut vous les montrer, on a des plans (plans dfrats ou provisoires). Je peux vous les présenter en aparté à la fin de la réunion. Ce sont des procédés longs, il y a des discussions techniques, des discussions avec les exploitants pour savoir comment les mettre en place, plus toutes les contraintes environnementales que nous ne connaissons pas aujourd'hui. Donc nous ne pouvons pas vous présenter quelque chose de viable aujourd'hui.

Au moment de l'introduction du permis, dans un souci de transparence, vous aurez toutes les données techniques et 30 jours de consultation.

Madame BERTAUX, les détails de base vous les connaissez. Vous avez besoin d'autant de voirie pour accéder, à une grue qui fait autant de tonnes ben voilà ça c'est des données techniques.

Monsieur GATHOYE conclut en précisant que l'on va donner les éléments que l'on a à disposition car sinon on peut encore en parler pendant 30 minutes.

R : Monsieur FONTAINE revient sur la question qui lui a été posée relative à la santé. Pour ce projet dans le cadre de l'EIE c'est un sujet très important. CSD s'engage à communiquer de manière très claire, dans ce type de projet en général, les valeurs de champs magnétiques ou électriques qui existent aujourd'hui et qui sont attendues avec le projet mis en œuvre. Dans l'EIE, on fera des modélisations. On s'associe généralement à l'ISSEP, instance publique qui valide ces modélisations puisque l'on sait que c'est un sujet sensible. On veut avoir toutes les garanties que les informations soient correctes et que l'on apporte des réponses dans le cadre de l'EIE.

Pour le photomontage c'est ici une demande particulière et j'en prends note pour l'EIE. On en fait aussi régulièrement, il faudra juste bien choisir les points car on ne va pas en faire un pour chaque pylône mais on s'engage à ne pas rater les points d'attention.

Q : Monsieur Pierre BOCKEN de la commune de Houyet a une question relative à la santé. J'habite à Lavis à 80 m d'un pylône et il y deux nuisances que l'on vit régulièrement. La première est le grésillement que l'on entend dans la ligne surtout par temps humide (sonore). La seconde est due aux radiations magnétiques, aux champs magnétiques. Je voulais savoir dans le cadre de l'augmentation de la puissance de la ligne quelle sera l'évolution de ces 2 nuisances ? Aggravation ou amélioration ? Si une aggravation importante devait se faire ressentir est-il envisageable de modifier l'implantation de certains pylônes ? Il faut savoir que quand la ligne a été construite c'est plutôt un jeu d'influence entre personnes qui a fait que le tracé est passé à cet endroit plutôt qu'à un autre.

R : Monsieur FONTAINE. Ces phénomènes sont bien connus pour le grésillement et j'ajouterai pour le bruit éolien (quand le vent souffle dans les pylônes sur les conducteurs). Ces thématiques seront abordées dans l'EIE. Les données sur les champs magnétiques seront objectivées. Il est de notre devoir en tant que bureau d'étude, quand on constate qu'il y a un impact (notable, sensible ou significatif) de proposer des solutions pour limiter réduire voire compenser cet impact. C'est toute la finalité de l'étude.

Si un impact majeur est identifié ou que des nuisances sont connues et que l'on peut améliorer la situation par des moyens techniques, des alternatives de configuration c'est notre job de les étudier et de les recommander. C'est tout le sens du travail qui va être effectué dans les prochains mois.

Madame BERTAUX, je ne comprends pas on dirait vraiment que c'est votre premier chantier. A chaque fois vous revenez avec votre étude. Vous n'avez pas de données. Par exemple, on nous a fait passer un câble (HTLS) et on ne nous dit pas là il y a une augmentation donc voilà ce qu'on fait pour le réduire ? Je suis étonnée que vous reveniez sans cesse au dossier, on n'a pas d'infos

R : Monsieur FONTAINE je comprends le côté frustrant de ce genre de réunion. On est 1 an avant la demande de permis. Madame BERTAUX l'interrompt et demande s'il a déjà fait des dossiers avec eux (ELIA) ? C'est vraiment la première question, va-t-il y avoir des nuisances par rapport à cela ? Dans le fond de mon jardin j'ai une ligne qui passe. Vous nous dites d'attendre la fin de l'Etude et l'Enquête de 30 jours pour avoir la réponse à notre question. On aurait pu avoir une fiche technique de l'élément que vous avez fait passer ?

Monsieur FONTAINE est clair, aujourd'hui il n'a pas étudié le projet d'ELIA qui vous a été présenté ce soir donc je n'ai pas réponse à vous présenter aujourd'hui. Evidemment on a déjà travaillé sur des projets de ce genre (Haute Tension), on connaît les sensibilités. Je peux donc affirmer ce qui sera dans l'EIE ce qu'on va étudier avec une connaissance des méthodologies que l'on développe. Mais sur ce

projet, avec ces niveaux de courant, ce voltage dans la configuration prévue je ne peux rien affirmer ce soir.

Q : Monsieur Cédric SIMONARD de Houyet pour compléter la question. Est-ce que ELIA a déjà des retours sur l'augmentation de puissance et donc des nuisances inférieures ou supérieures sur ce qui se faisait avant dans les années 70 ? Vous avez déjà renforcé des lignes je suppose donc vous avez déjà des études et un retour là-dessus.

R : Monsieur GATHOYE. On parle de la ligne GRAMME-LONNY, on a évidemment fait des projections par rapport à ce besoin d'augmenter la capacité (pour supporter des augmentations sur le réseau à des moments où il n'y a pas de vente ou autre et pouvoir supporter un pic). Par rapport à la consommation globale, soyons clair si le réseau a besoin de 50% en plus en Belgique, tout le réseau va voir sa charge augmenter de 50%, il faut être transparent par rapport à cela. Est-ce que le champ électrique qui en résulte va augmenter : oui. Est-ce que le niveau actuel et le niveau projeté après travaux va avoir des niveaux acceptables ou pas acceptables c'est le rôle de l'Etude de le préciser. Nous on est assez confiants mais on n'a pas à se positionner par rapport à cela. Il faut leur laisser faire leur travail. Cela se joue là. Il faut accepter que des professionnels sont là pour analyser et vont vous faire un retour et vous êtes libres de poser toutes les questions et d'avoir les retours que vous voulez.

Q : Madame DE PRET, on vous demande si vous avez déjà renforcé des lignes ? Les impacts ?

R : Monsieur GATHOYE : oui la ligne d'AVELGEM a déjà été renforcée. Si on prend la carte, il y a déjà plus de la moitié de la Belgique qui a été renforcée. Maintenant ici on a une configuration en triangle, c'est rare en général elles sont en doubles lignes. C'est la seule dans cette configuration donc il faudra l'étudier, dans leurs bases de données ils n'ont pas ça. En plus il y a le relief, il y a trop de paramètres. Le but de l'EIE est de faire de ce cas un vrai cas et pas en tirer des conclusions générales. C'est chaque fois un cas d'école, on recommence chaque fois le même processus c'est une obligation légale.

Q : Monsieur Vincent MASSINON bourgmestre de Gedinne. Cette question me sera posée à coup sûr, y aura-t-il des dédommagements pour les travaux effectués sur les terrains des fermiers ou même de la commune (en forêt...) et donc les dégâts occasionnés ?

R : Monsieur GATHOYE il y a toujours des négociateurs qui viennent voir les exploitants et propriétaires et puis en accord il y a un état des lieux avant et un état des lieux après. Evidemment le site doit être remis en pristin état et s'il y a des pertes d'exploitation on les couvre.

R : Madame LATIERS tout cela est régi par un protocole agricole qui a été rédigé avec la FWA, la FUGEA pour cadrer ces dédommagements pour chaque chemin d'accès ou pylône.

Q : Monsieur MASSINON la forme des pylônes va-t-elle changer ou rester la même ?

R : Monsieur GATHOYE le but est de garder au maximum la configuration telle qu'elle est, on garde cette forme en triangle. Le pied également ? Il y a 130 pylônes qui restent en l'état, il y aura des renforcements donc par exemple une barre de 10 va passer en 14. Une quinzaine où on va travailler sur les fondations aussi.

Monsieur DUVARRY précise que quand on parle de fondation on parle de fondation en profondeur si on change les barres on change aussi une petite couche de béton en superficiel. On va travailler sur l'ensemble des fondations de sorte de remettre l'ensemble de la ligne aux normes. Sur 150 ou 160 pylônes vous ne verrez pas la différence d'un point de vue extérieur. Sur la vingtaine de pylônes remplacés là il y aura une différence mais une configuration semblable.

Q : Madame Sandrine LISSOIR, échevine de la commune de Houyet et de l'Environnement notamment. Pour les travaux préparatoires qui vont durer un certain temps, tous les pylônes sont-ils concernés par une voirie d'accès ? Là où on remplace uniquement les conducteurs doit-on s'attendre à des travaux lourds et impactants pour nous Commune au niveau des accès ? Ou bien c'est uniquement pour quelques pylônes qui doivent être remplacés ?

R : Monsieur DUVARRY je ne peux pas vous le garantir aujourd'hui. Ce sont les études pylônes qui vont définir la difficulté de remplacement de ces fers. Pour les renforcements mineurs les « accès » seront peut-être moins importants si on accède avec des petites jeeps mais si la configuration est différente cela pourra également être des besoins en grue, donc plus du semi-provisoire. Cet élément de maturité doit donc encore être étudié ici. On avance au fur et à mesure et la dead line c'est que tout soit précisé pour l'obtention du permis.

Q : Madame LISSOIR avec sa casquette de citoyenne de Hulsonniaux, donc sous la ligne. J'ai également des inquiétudes pour ma santé et celle de mes enfants. J'espère que cela sera bien étudié dans l'EIE ? Dans le processus à quel moment allez-vous vers les autorités communales ? Avez-vous prévu des réunions citoyennes ? Il est important que l'information donnée soit claire et que l'on puisse répondre aux questions des citoyens, des agriculteurs ?

R : Madame LATIER on peut organiser une présentation avec les collègues.

Q : Monsieur MASSINON la commune de Gedinne n'a pas encore connu de travaux de ce genre (chemins d'accès). Le collège n'ayant reçu aucun document, il est prévu de faire ces travaux, dans quel cadre ? Quand ? .... D'office la question sera posée ?

R : Monsieur DUVARRY les travaux en cours actuellement concernent une autre ligne.

Q : Monsieur Cédric SIMONARD quand un pylône est démonté, vous nettoyez complètement le sol ? Il ne reste plus rien je suppose ?

R : Monsieur DUVARRY en effet les terres excavées sont traitées (traitement ou recyclage en fonction des types de sol) sur la profondeur d'excavation. Pour les pylônes démontés reconstruits, tout ce qui est excédentaire est évacué.

Q : Monsieur SIMONARD se demande pourquoi les nouveaux pylônes font 10 m de plus ?

R : Monsieur GATHOYE, les anciens pylônes datent des années 70. Ici on est dans une nouvelle configuration avec de nouvelles normes ? Le dimensionnement des pylônes est calculé en fonction de ces nouvelles normes en vigueur. Les pylônes remplacés doivent l'être par des plus costauds. C'est un peu comme les voitures des années 70 et celles d'aujourd'hui qui ne sont pas les mêmes.

Q : Monsieur DETAL Gérard de Winenne. Allez-vous maintenir la tension de la ligne à 380 KV ou allez-vous l'augmenter ?

R : Monsieur GATHOYE non elle va rester à ce niveau-là (le beg bone ???? reste à 380 KV).

Q : Monsieur DETAL on parlait de poteaux à remplacer, de P45.... Est-ce qu'on retrouve cette indication là sur les poteaux ?

R : Monsieur GATHOYE quand vous regardez un pylône vous avez pratiquement sur toutes les faces, le numéro du pylône ? Monsieur DUVARRY précise sur une seule face. Donc si le pylône est nommé P45, c'est cette info que l'on retrouve sur le pylône.

Q : Monsieur DETAL n'aurait-il pas été plus facile de donner la latitude et la longitude pour repérer les pylônes avec précision ?

R : Monsieur GATHOYE on dispose de cette information, elle est disponible (en KMZ).

Q : Monsieur Gauthier HERINCKX de la commune de Havelange. Si j'ai bien compris les capacités de la ligne vont plus ou moins doubler pour répondre à la demande croissante. Est-ce que dans une vingtaine d'années, on ne risque pas encore de devoir augmenter encore les besoins de la ligne ? C'est-à-dire avoir un nouveau projet pour augmenter une fois encore la capacité de la ligne (plus de phases sur la ligne ou augmentation de la capacité en termes de plus gros câblage)

R : Monsieur GATHOYE, ELIA fait vraiment face à une grande évolution. Il y a 15 ans d'ici, personne n'aurait cru ce qui se passe aujourd'hui. Donc se projeter aujourd'hui à 20 ans, certaines personnes font des réflexions mais ce n'est pas moi qui vais vous donner une réponse. Les besoins vont encore évoluer, certainement mais vers quoi je ne sais pas.

Q : Monsieur HERINCKX, y'a-t-il un risque que cette ligne passe de trois phases comme actuellement à davantage de phases encore ?

R : Monsieur GATHOYE je ne peux vous dire ni oui ni non je n'ai jamais entendu parler de ça. Je peux leur soumettre l'idée (il ajoute que c'est une blague !). Enfin ce n'est pas prévu à ce stade sinon on l'anticiperait.

Q : Monsieur Bastien TRIGALET forestier indépendant sur la commune de Gedinne. J'ai une question relative à l'impact sur les lisières forestières. En 2012-2013, vous avez déjà travaillé sur les lisières de Beauraing et Gedinne (communes les plus forestières de votre ligne). Avec la nouvelle capacité allez-vous devoir augmenter la largeur de ces lisières ? Cela engendre un risque pour les communes de chablis, car c'est vraiment un trait qui coupe la forêt en 2 et donc pour répondre à Monsieur le Bourgmestre (Massinon) j'ai quand même peur pour ses forêts qu'elles n'en prennent un coup !

R : Monsieur GATHOYE vous parlez des coupes pour dégager les lignes ? (oui sur la largeur comme en 2013 précise Monsieur TRIGALET). C'est vraiment en fonction du niveau de tension et comme je l'ai dit tout à l'heure il ne bouge pas donc il n'y aura pas d'impact à ce niveau.

Q : Monsieur Serge POWIS de Bouseigne-Neuve. Vous avez mentionné que les pylônes ont une durée de vie estimée à 50 ans. Est-ce que vous projetez de les laisser tels quels encore une cinquantaine d'années ?

R : Monsieur GATHOYE la durée de vie d'un pylône est estimée à 100 ans.

Q : Monsieur POWIS, vous allez peut-être utiliser les hélicoptères pour tirer la ligne à certains endroits ou pas ?

R : Monsieur DUVARRY c'est une alternative qui est possible. Les études nous diront ce qui est techniquement le plus rentable et environnementalement parlant aussi. Il ne faut pas l'écarter mais aujourd'hui ce n'est pas forcément projeté non plus.

Q : Monsieur POWIS, il y a des massifs forestiers où la cigogne noire niche et il serait aussi intéressant d'éviter les périodes de nidification.

R : Monsieur DUVARRY, tout cela, surtout si on a l'information, peut être un critère qui nous ferait soit mettre un type d'élément hélicopté mais voilà pour le moment je ne le vois pas comme un impératif.

Q : Monsieur POWIS vous parlez du début de l'EIE mais on ne sait pas quand elle sera disponible à la fin ?

R : Monsieur FONTAINE l'étude est jointe à la demande de permis. CSD va produire l'étude et la livrer à ELIA qui doit en prendre connaissance et éventuellement modifier son permis. Sur cette base la demande de permis est finalisée et déposée auprès des autorités et après s'en suit une phase d'enquête publique avec une particularité c'est qu'elle dure 30 jours (15 jours pour les permis classiques) car le dossier est plus conséquent. Quand exactement ? C'est difficile, on a des projections on ne peut pas s'engager sur une date fixe aujourd'hui. Par contre comme pour la réunion de ce jour et de manière renforcée il y a des mesures de publication, des affichages, des obligations de prévenir les riverains. Une information sera diffusée à ce moment-là.

Q : Madame DE PRET. Quelle est la durée prévisionnelle de votre étude ?

R : Monsieur FONTAINE j'adore une réponse de normand. J'aime bien ne pas m'engager sur un délai pour répondre aux questions qui seront posées. En matière de biodiversité il faut un an minimum pour avoir les saisons. Si des modélisations prennent plus de temps, on doit se donner le temps pour les faire correctement. D'expérience, une durée de l'ordre d'une année est quelque chose de tout à fait réaliste.

Q de Monsieur POWIS relative à l'enquête publique, J'ai déjà répondu à des enquêtes publiques mais je n'ai jamais reçu de réponse en retour. A-t-on une garantie ici de recevoir au moins une réponse ?

R : Monsieur FONTAINE, ce n'est pas de mon ressort mais je veux bien partager mon expérience. Dans la procédure il n'y a pas d'obligation de répondre. C'est laissé à l'appréciation des autorités et des communes. Par contre, il y a obligation de tenir compte de vos observations dans ce qu'on appelle les considérants. Quand on octroie un permis on dit qu'on l'octroie en ayant considéré tels et tels éléments et notamment dans ces considérants il y a les remarques que vous avez émises. Donc au moment où le permis est délivré il y a de nouveau un affichage et vous pouvez voir comment ont été considérées vos réponses. Donc dans ce cadre là cela demande une démarche proactive de votre part.

Q : Monsieur ??? (TRIGALET) voulait savoir ce qu'était le plan B d'ELIA si le projet était refusé ?  
Madame DE PRET dit qu'ils ne l'ont pas envisagé.

R : Madame LATIERS, ELIA prendra compte de la décision et étudiera les différents éléments qui ont engendré ce refus

Q : Et ensuite ???

R : Madame LATIERS. On s'adapte et on réintroduit un permis.

Q : ??? Donc c'est presque entériné, ce n'est plus un projet finalement ici.

Q : Madame DE PRET, vous avez une volonté d'aboutir c'est ça ?

R : Monsieur GATHOYE, le projet est là donc oui on fait notre job le mieux possible. Il y a une demande et on essaie jusqu'à ce qu'une solution ou un compromis se trouve.

R : Monsieur FONTAINE, pour compléter la réponse d'ELIA. Il est arrivé et il arrive que des projets évoluent relativement sensiblement. Je ne dis pas que ce sera le cas ici, je n'en sais absolument rien

cela dépend de la procédure. Mais c'est arrivé que des projets sur base de recommandations notamment doivent évoluer, prendre d'autres formes. Maintenant on entend aussi un besoin de connecter ces deux points (de vue) la question est sous quelle forme ?

Q : Monsieur MASSINON. En France ils en sont où par rapport à ce projet ?

R : Monsieur GATHOYE. La situation est un peu différente en France car une partie de leur réseau est capable de prendre cette charge-là. Ils ont donc beaucoup moins de travail à effectuer que nous (pas de changement des conducteurs, travaux sur la ligne.....). Sur les 40 km en France, ils devront intervenir sur 10 km.

Q : Monsieur Bertrand BOURTEMBOURG de Hulsonniaux. A titre privé je souhaite savoir quand on parle d'ondes, de santé-sécurité, de champs magnétiques (exposé de Monsieur FONTAINE). Avez-vous un retour, une expérience de moyens de protection pour les habitations ? Plusieurs personnes sont concernées ici. Existe-t-il des moyens techniques pour atténuer cet électro-magnétisme ? Des exemples où cela a été installé avec quels résultats ?

R : Monsieur FONTAINE je ne suis pas le spécialiste au bureau des champs magnétiques. Il y a des projets sur lesquels des mesures sont prises (projets enterrés) pour travailler avec des protections ou essayer de créer un écran de protection quand on est proches des riverains. Sur les projets de ligne aérienne, sous toute réserve, je ne vois pas de mesures d'atténuation forte. Il existe quelques moyens techniques sur la transposition de phases ou des moyens de limiter l'émission à la source mais une fois que le champ est émis (il parle du champ magnétique pas électrique) créer des obstacles c'est relativement compliqué ou alors l'atténuation est relativement faible.

R : Monsieur GATHOYE, pour compléter dans les champs électromagnétiques il y a 2 types de champs le champ électrique qui est lié à la tension (donc aux 380 000 volts) et qui va créer un peu l'électricité statique. Contre ça on peut réagir assez facilement puisque tout élément métallique à proximité de la ligne va avoir tendance à se charger, il faut donc mettre cet équipement à la terre (donc à ce moment-là on a résolu le problème). Pour les champs magnétiques, c'est beaucoup plus complexe et la seule solution c'est la distance. Il y a des solutions souterraines avec des boucles mais c'est vraiment dans des configurations très spécifiques. Donc en résumé le champ existe et n'est arrêté par rien sinon la distance. Celui que vous ressentez c'est vraiment le champ électrique.

Q : Madame Mélanie HAVENNE. On a parlé de recommandations qui visent à mettre en place des mesures pour réduire, atténuer ou compenser. On parle ici des champs électro-magnétiques. Pouvez-vous nous préciser d'autres idées mesures que l'on peut imaginer mettre en place en guise de recommandations ? Est-ce que vous proposez également aux personnes qui vivent vraiment à proximité de la ligne des mesures comme celles prévues dans le cadre de la ligne HASTIERE-HOUYET-BEAURAING à savoir des indemnités et même le rachat de la maison de riverains qui voudraient s'en aller ?

R : Madame LATIERS cela n'est pas proposé dans le cadre de ce projet car ici c'est une liaison existante, inscrite au plan de secteur. L'ampleur des travaux n'est pas la même il n'y a donc pas de mesures d'accompagnement proposées au niveau individuel comme évoqué.

R : Monsieur FONTAINE. Pour vous répondre sur la question des recommandations, c'est un exercice pas facile. Il ne faut surtout pas se projeter dans le sens que ce sera écrit comme cela dans ce projet-ci. D'expérience on peut avoir des mesures de recommandation ou d'atténuation en matière de paysage par des plantations ou des aménagements paysagers chez un riverain, en bordure d'un espace public, au pied du pylône,...Après on ne peut pas dissimuler un pylône on est dans l'accompagnement paysager. En matière de biodiversité c'est presque un cas d'école quand il y a un



impact il faut créer des aménagements, des lisières étagées, d'autres mesures qu'on peut proposer. En terme de mobilité c'est la question de l'aménagement des chemins qui sont provisoires, temporaires, et qui pour une raison X ou Y pourraient compenser des impacts qu'on aurait ailleurs en étant plus pérennes....Voilà quelques exemples sur différentes thématiques, on peut être créatifs.

Q : Madame BERTAUX demande qu'allez vous faire de l'enregistrement de cette réunion ? Sera-t-il à disposition sur la plateforme ?

R : Madame LATIERS, à priori il sert uniquement pour la rédaction du procès-verbal par la commune.

Q : Madame BERTAUX, vous en faites quoi, vous l'effacez après ?

R : Madame LATIERS c'est juste pour faciliter la rédaction du PV il n'y a pas de diffusion de cet enregistrement.

Q : Monsieur POWIS la durée des travaux est assez longue, donc pendant un certain temps le réseau va être affaibli parce qu'il n'aura plus cette liaison disponible. Est-ce que cela aura des conséquences sur un risque potentiel de perte de courant ?

R : Monsieur GATHOYE, on n'espère pas de blackout, on doit gérer ces coupures c'est tout l'enjeu. C'est pour cela que l'on ne pourrait pas modifier tout le réseau en une fois. On a donc travaillé dans une chronologie de l'évolution du réseau (d'abord Avelgem pour commencer). Le but est de toujours garder ce réseau fiable. A noter que le réseau est fiable à 99,9 %. On tient à garder ce devoir d'un réseau de qualité et fiable.

Q : Monsieur TRIGALET avez-vous déjà eu le cas (dans les autres projets) d'un riverain qui vous empêche de passer sur sa propriété pour accéder aux pylônes ?

R : Monsieur GATHOYE, on est des gens de compromis donc on va essayer de trouver à tout prix un compromis une solution. Le but n'est pas de passer en force.

Q : Monsieur TRIGALET, en termes d'indemnités pour les agriculteurs vous avez une fourchette de prix ?

Madame QUEVADO : Tout cela fait partie d'un protocole agricole qui a été signé avec les fédérations. Et tout cela est disponible en ligne sur le site d'ELIA sous format PDF.

Elle termine en précisant que la présentation du jour sera mise en ligne sur le site Internet d'ELIA. L'adresse pour envoyer les éventuelles remarques se trouve en avant dernière page de la brochure disponible à l'entrée de la salle.

Madame QUEVADO remercie tous les participants pour les questions et remarques constructives.

Séance levée à 20h55